

3 Actions pour les conducteurs



Driver's
Handbook

Une ressource précieuse

Votre manuel de gestion de flotte ou de conducteur est une ressource précieuse pour informer les conducteurs de leurs responsabilités en cas d'accident de la route. Nous vous recommandons d'incorporer cette procédure post-collision dans votre manuel.



Sur place

Stop ▶ Arrêtez votre véhicule ou mettez-le en lieu sûr.

Évaluation ▶ Une fois que vous êtes en sécurité, évaluez votre propre bien-être et celui de vos passagers et/ou de tout tiers impliqué dans l'accident.

Obtenez de l'aide ▶ Si l'une des parties a besoin d'une assistance médicale immédiate, contactez les services d'urgence au <insert phone number>. Si la police ou les pompiers sont nécessaires, contactez-les au <insert phone number>.

Décrivez l'accident ▶ Une fois les actions ci-dessus terminées, déterminez si l'accident est mineur, grave ou majeur, à l'aide des descriptions suivantes:

Sévérité	Description
Mineur	Incident entraînant des dommages aux véhicules
Sérieux	Incident nécessitant des soins médicaux pour une ou plusieurs personnes ou des dommages importants au véhicule
Principale	Incident entraînant des blessures graves ou la mort

Signaler ▶ Dès que vous pouvez le faire en toute sécurité, signalez l'accident en utilisant l'une des définitions du tableau pour en décrire la gravité. Contactez la personne suivante : <insérer le nom et le numéro de téléphone 24 heures sur 24 de la personne à contacter>. Elle vous informera de la marche à suivre.

Prenez des mesures de sécurité ▶ Prenez des mesures de sécurité si nécessaire, par exemple en plaçant des panneaux d'avertissement autour du lieu de l'accident, puis alertez les autres usagers de la route du danger en toute sécurité.

Recueillir des détails ▶ Recueillez autant d'informations que possible sur l'accident, notamment:

- ▶ Date et heure
- ▶ Localisation
- ▶ Météo
- ▶ Informations sur les tiers
- ▶ Direction empruntée par chaque partie



Prenez des photos ▶ Si vous disposez d'un appareil photo, photographiez la scène de l'accident sous autant d'angles différents que possible. Prenez des photos des véhicules ou des biens endommagés, ainsi que des mesures de la route.

Remplir les formulaires ▶ Suivez les instructions du formulaire d'information sur la scène de l'accident et remettez le formulaire de copie à un tiers à toute personne impliquée. Remplissez le formulaire de déclaration du conducteur sur place avant de quitter les lieux de l'accident.

Attendez la police ▶ Si la police a été appelée, ne quittez pas le lieu de l'accident avant qu'elle ne soit arrivée pour prendre une déposition - à moins qu'il ne soit pas prudent de rester sur place.

Ne conduisez que si vous êtes en sécurité ▶ Ne conduisez pas le véhicule impliqué dans l'accident s'il n'est plus en état de rouler, notamment en ce qui concerne la direction, les feux, les pneus, les freins et le pare-brise.

Vérifiez les symptômes ▶ Si vous ressentez des symptômes après l'accident qui vous font penser que vous êtes blessé, consultez immédiatement un médecin et informez les services médicaux.

Implication de la police

Si la police arrive sur les lieux d'un accident de la route, suivez les étapes suivantes:

Accepter les demandes ▶ Si la police vous demande de vous soumettre à un alcootest, accédez à sa demande. Si vous refusez de vous soumettre à l'alcootest sans raison valable, vous risquez d'être poursuivi.

Faire une déclaration à la police ▶ Faire une déclaration à la police si un officier de police vous le demande.

La déclaration ne doit être communiquée qu'à l'officier de police et non à d'autres témoins.

N'acceptez pas la responsabilité ▶ Ne faites pas de déclaration à une personne autre qu'un officier de police et n'admettez aucune responsabilité liée à l'accident.

Ne déplacez pas le véhicule ▶ Ne déplacez pas le véhicule tant que la police ne vous en a pas donné l'autorisation.

Quitter la scène

Avant de quitter les lieux d'un accident de la route, vous devez remplir le formulaire de rapport du conducteur sur les lieux de l'accident, même si votre véhicule n'a pas subi de dommages évidents. Le formulaire rempli doit être remis au gestionnaire de transport.



Si vous avez des doutes sur le bon état de marche de votre véhicule, contactez le gestionnaire de transport pour obtenir des conseils supplémentaires.

De retour à la base, le conducteur doit remplir le formulaire de rapport du conducteur après l'accident, en décrivant:

- ▶ Toute blessure causée à des personnes ou à des animaux
- ▶ Dommages causés à des véhicules ou à d'autres biens
- ▶ Le lieu de l'accident, y compris le tracé de la route et la position des véhicules (fournir un croquis s'il n'est pas possible de prendre des photos)
- ▶ Un exposé des événements qui ont conduit à l'accident
- ▶ Noms, adresses et numéros de téléphone complets des tiers impliqués
- ▶ Noms, adresses et numéros de téléphone complets des témoins éventuels
- ▶ Informations sur le personnel des services d'urgence présent

Appelez le personnel des opérations de service ▶ S'il est peu probable que vous soyez de retour à votre dépôt dans les 24 heures, vous devez téléphoner immédiatement au personnel des opérations de service et lui communiquer tous les détails de l'accident de la route figurant sur le formulaire sur place et le formulaire du conducteur après l'accident.

Appeler le gestionnaire de flotte ▶ Si l'accident de la route a causé des blessures à une autre personne, à un animal domestique ou à des biens, vous devez le signaler en personne au gestionnaire de flotte dans les 24 heures, s'il ne l'a pas fait sur les lieux de l'accident.